

FSU 25

ENGAGÉES POUR
LE SERVICE PUBLIC



BULLETIN DE LA SECTION DU DOUBS DE LA FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

ÉDITO

Les incidences de la guerre au Moyen-Orient sur l'économie mondiale sont déjà visibles : flambée des prix des carburants, hausse de l'inflation qui atteint 2,2% en France au mois d'avril.

Plutôt que d'anticiper ses effets sur la population, le gouvernement continue de sabrer dans les dépenses de l'État. Asphyxier les services publics malgré leur rôle d'amortisseur accroît les inégalités et surtout dispense de remettre en question un modèle qui enrichit les profiteurs de la crise.

Une hausse de 2,4% du SMIC est annoncée par le Ministre du Travail mais la fonction publique est une fois encore oubliée. Or, en l'absence de mesures de revalorisation, cette augmentation va avoir des répercussions sur les bas salaires et entraîner des tassements de grilles, tout en développant plus de précarité : de nombreux échelons en catégories C, quelques échelons en catégorie B et les élèves fonctionnaires des corps de catégorie A passeront sous le niveau du SMIC (plus de 700 000 agent.es concerné.es).

La question des salaires est l'élément central des discussions en cours au sein de l'intersyndicale Fonction publique. Une conférence de presse est prévue (3 juin), ainsi qu'un courrier au Premier ministre et la perspective d'une mobilisation d'ici l'été ou à la rentrée.

La revalorisation dans la fonction publique et la lutte contre la précarité doit commencer maintenant. L'absence de perspective conduit certain.es salarié.es à considérer le vote RN comme une solution. Il est de notre rôle de syndicalistes de montrer combien le RN est l'ennemi des travailleur.euses. Le maire RN nouvellement élu de Carcassonne expulse les organisations syndicales de leurs locaux, empêchant ainsi la défense des travailleur.euses. Il multiplie également les décisions antidémocratiques : suppression de subvention à la Ligue des Droits de l'Homme et à toutes les associations qui critiquent l'extrême droite, retrait du drapeau européen de la façade de la mairie, remplacement du portrait de Président de la République par celui de Marine Le Pen, suppression des publications légales dans la presse locale considérée comme trop critique...

Ce qui se joue dans cette ville dépasse largement le cadre local. Là où l'extrême droite accède au pouvoir, les syndicats sont visés en premier lieu car ils constituent un contre-pouvoir organisé, capable de défendre les droits sociaux et les libertés collectives. Dans un contexte de montée de l'extrême droite, nous toutes et tous avons plus que jamais besoin de cette organisation collective pour lutter. Il est nécessaire de renforcer le poids des syndicats par une participation massive aux futures élections professionnelles de décembre 2026 !

Karine Laurent et Bénédicte Ponçot, co-secrétaires

N° ISSN 1252 – 0934 – Prix : 0,75€ - N° 117 - Trimestriel – Mai 2026

Dir. de la publication : Karine LAURENT - N° CPPAP : 0930 S 07428
Composé et imprimé par nos soins
FSU – Maison des Syndicats – 4b rue Léonard de Vinci – 25000 Besançon
fsu25@fsu.fr

Date de dépôt : 21 mai 2026
À distribuer avant le 27 mai 2026

BESANCON PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SOMMAIRE

1

Edito
Le premier
1^{er} mai

2

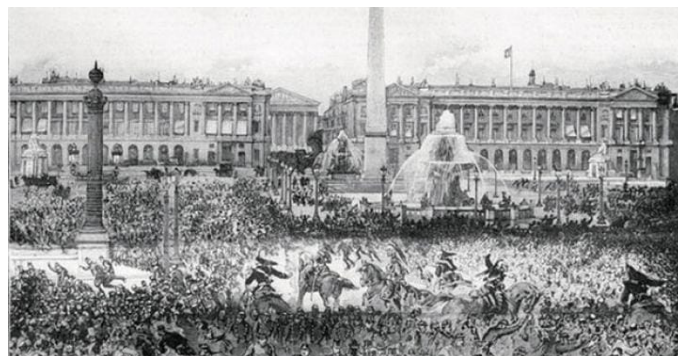
1^{er} mai, jour férié chômé
1^{er} mai 2026 dans le Doubs
L'indépendance de l'inspection
du travail

4

Attaque sur les ASA
Urgence rémunérations dans la
fonction publique
La CAAS

5

IS féministe
Némésis n'est
pas féministe
Stage AED



La II^{ème} internationale décide de faire du 1er mai une journée de grève et de manifestation. Gravure du premier 1er mai 1890 : manifestation et sa répression place de la Concorde à Paris.

Le 1^{er} mai : un jour férié PAS comme les autres

Les défilés ont été fournis sur l'ensemble du territoire. Des défilés familiaux et revendicatifs, sans violence, si ce n'est les charges sans motif et intolérables de la police à Lyon.

Le 1^{er} mai n'est pas un jour férié comme les autres : il est lié à l'histoire des luttes ouvrières de part et d'autre de l'Atlantique pour la journée de 8h. De Chicago en 1886 à Fourmies en 1891, cette journée de lutte est marquée par des événements tragiques. Cette histoire fait du 1er mai le seul jour férié obligatoirement chômé et rémunéré ; c'est cet héritage que souhaite abattre le gouvernement.

Grâce à nos alertes syndicales et nos mobilisations, la proposition de loi initialement envisagée pour permettre très largement aux entreprises de faire travailler les salarié·es le 1er mai a dû être abandonnée. Mais un nouveau projet de loi sera examiné le 16 juin au Sénat. Le gouvernement n'a pas totalement désarmé.

En resserrant le champ d'application aux « boulangers pâtisseries artisanaux et artisans fleuristes », le projet de loi ne vient pas « sécuriser » une situation existante mais bien étendre la dérogation existante. Quant à la notion de « volontariat » nous savons tous·tes combien celle-ci est illusoire dans le rapport de force existant de fait entre employeur et employé·es. Enfin, nous connaissons la musique : cette ouverture de la dérogation au principe du repos rémunéré le 1^{er} mai constitue une première brèche, remettant en cause l'exceptionnalité de cette journée : à chaque fois qu'un principe est entamé, les dérogations s'étendent progressivement jusqu'à devenir la règle. Le travail du dimanche en est une illustration éclairante et, une fois le travail généralisé ce jour-là, les majorations n'ont plus lieu d'être.

Remettre en cause le principe de cette journée, c'est remettre en cause plus d'un siècle d'histoire sociale et de conquêtes collectives.



1^{er} mai 2026 dans le Doubs

à l'appel d'une large intersyndicale : en nombre dans la rue pour la défense des salarié·es et contre l'extrême droite

Ce 1^{er} mai 2026, les organisations syndicales FSU, CGT, Solidaires, CFDT et UNSA appelaient à manifester à Besançon, Audincourt et Pontarlier, réunissant ainsi plus de 3700 personnes.

Si le visuel d'appel à cette manifestation était titré "ENSEMBLE POUR NOS SALAIRES, POUR LA PAIX, POUR L'ÉGALITÉ, CONTRE L'EXTRÊME DROITE", le texte de l'intervention intersyndicale commençait par une réponse à l'attaque gouvernementale contre le 1er mai, journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs et des travailleuses, la seule journée chômée et payée, fêtée dans 163 pays du monde.

Les autres messages portés étaient :

- lutter contre la vie chère et exiger que notre travail soit rémunéré comme il se doit,
- pour la paix, en solidarité avec les millions de travailleurs et de travailleuses qui se trouvent sous les bombes, en Ukraine, en Iran, au Liban, en Palestine ou encore au Soudan
- pour exiger des perspectives de progrès ; pour que les richesses que nous produisons par notre travail financent la transition environnementale, les services publics et la protection sociale.

Face à l'extrême droite qui se nourrit des crises, ce 1^{er} mai se voulait populaire et antifasciste.

L'indépendance de l'inspection du travail Une garantie à préserver pour tous·tes les salarié·es

Et si derrière la volonté du gouvernement de faire ouvrir à tout prix les commerces le 1er mai se cachait aussi une tentative de déstabiliser les services publics, en l'occurrence l'inspection du travail ?

Le premier ministre n'a pas hésité à proclamer qu'« aucune instruction ne sera donnée à l'inspection du travail ». Ces instructions montrent la recherche de mise sous tutelle de l'inspection du travail, contraire à la Convention 81 de l'OIT, ratifiée par la France.

De plus, les parquets ont eu pour instruction de classer les procédures de manière systématique, ce qui de fait supprimait les conséquences des contrôles et donc le rôle des inspecteur·rices. Boulanger·es et fleuristes étaient donc invité·es à enfreindre la loi sans peur de payer d'amende. Ce faisant, l'exécutif a fait fi de la séparation des pouvoirs : aucune loi n'ayant été votée en ce sens, donner de telles instructions aux services de l'État revient à leur demander de ne pas appliquer la loi en vigueur.

Il est inacceptable d'entendre un premier ministre délégitimer l'action des inspecteur·rices du travail, qui sont les garant·es de la bonne application des droits des salarié·es. Il est inacceptable qu'un premier ministre, tout simplement, ne respecte pas la loi.

Une large intersyndicale FSU-CGT-Solidaires s'est exprimée en ce sens par le biais d'une lettre ouverte au ministre du Travail :

<https://www.fsu-emploi.fr/actus-generales/c/0/i/96294844/courrier-intersyndical-inspection-du-travail>

Attaque sur les ASA

Une nouvelle tentative de mise à mal des droits des personnels

La FSU, avec les autres organisations syndicales, a fait échouer une première tentative pour réduire la durée de l'ASA pour enfant malade de plus de 12 ans, et pour mariage ou PACS.

Le projet de décret qui a été soumis au Conseil commun de la fonction publique mercredi 9 avril a reçu un vote contre unanime de la part des organisations syndicales.

Sa logique générale est en elle-même une réduction des droits. Aujourd'hui le pouvoir d'appréciation des chef.fes de service leur confère une souplesse bienvenue pour accorder une ASA, par exemple pour se rendre à des obsèques, quand le service le permet. La rédaction du projet de décret prétend réglementer de manière limitative, et exclut de fait certaines situations, interdisant donc de les prendre en compte. Se rendre aux obsèques de sa grand-mère en rattrapant ses heures à un autre moment – un exemple d'ASA facultative possible aujourd'hui – ne pourrait par exemple plus être autorisé.

À la suite du vote contre, le conseil commun de la fonction publique doit être reconvoqué. La FSU, déterminée à défendre les droits des agent.es, demande des évolutions substantielles sur la logique du texte et sur les droits spécifiques allant dans le sens de la sécurisation des droits existants et de l'obtention de nouveaux droits.

Rémunération des personnels de la fonction publique L'urgence de mesures salariales ambitieuses

La FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales, a claqué la porte du groupe de travail sur les carrières et les rémunérations.

En effet, le ministre David Amiel a ouvert la réunion en annonçant que des mesures immédiates étaient exclues et sans rien proposer d'autre que des discussions destinées à préparer l'après présidentielle. Cette nouvelle fin de non-recevoir est inacceptable !

La FSU a exigé :

- des mesures d'urgence face à l'augmentation du prix de l'énergie et de l'inflation ;
- des mesures immédiates de rattrapage du pouvoir d'achat notamment par le dégel du point d'indice ;
- un plan pluriannuel de revalorisation des grilles pour les catégories A, B et C, accompagné de mesures indiciaires pour toutes et tous.

La FSU a dénoncé une politique volontaire de déclassement salarial de la Fonction publique et de mesures vexatoires de réduction des droits dont tous et toutes les agent.es font les frais, singulièrement les femmes et les malades. Elle exige que de véritables négociations soient programmées et conduisent à des décisions dès 2026.

La CAAS... Sociale ?

(Commission Académique d'Action Sociale)

Selon le ministère, son rôle est le suivant : *"L'action sociale en faveur des personnels constitue un élément important de la gestion des ressources humaines. Elle est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle. Elle contribue à leur bien-être personnel et permet d'améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles."*

La commission se réunit une dizaine de fois dans l'année et se compose de représentant.es du rectorat, des personnels issus des syndicats représentatifs et de la MGEN. Les assistant.es sociaux.les présentent les dossiers de secours qui doivent être arbitrés, dans un volume financier de plus en plus contraint, lors de ces CAAS. Mais les dossiers traités lors de ces commissions montrent une tout autre réalité. Nous ne sommes plus dans le secours lié aux aléas de la vie, mais dans la gestion de la précarité organisée par l'employeur. Une majorité des dossiers décrivent des situations d'agent.es en difficultés liées à la précarité des salarié.es.

Ces dossiers sont déposés en grande majorité par des femmes, en situation de monoparentalité, et occupant des postes d'AESH ou d'AED. La question la plus souvent posée est donc bien celle de la faiblesse de salaire ne permettant pas à ces femmes une vie décente. Il suffit d'un coût du chauffage trop élevé, d'une réparation de voiture à effectuer, d'une pension alimentaire non versée pour plonger ces salarié.es dans un quotidien insupportable. Le travail remarquable des assistant.es sociaux.les ne peut pallier l'indigence de l'employeur en matière salariale.

Pour que la CAAS revienne à ses missions premières : "faire face aux situations difficiles", il faut d'urgence revoir les statuts des AESH et des AED et augmenter leur salaire.

Il est tout simplement inacceptable que des salarié.es du service public soient maintenu.es dans la précarité dans un pays qui est la 7ème puissance économique mondiale, selon le site du ministère de l'intérieur. C'est donc bien, avant tout, d'un problème de répartition des richesses dont il s'agit.

Stage de l'intersyndicale féministe

Deuxième édition - Compte rendu



Le jeudi 7 mai s'est déroulée la 2ème journée de stage de l'Intersyndicale Féministe du Doubs Solidaires-FSU-CGT éducation et spectacle.

Dans un contexte de batailles syndicales à mener et avec un horizon politique qui suppose de les multiplier, nous avons choisi un thème porteur d'esérance : « **luttons syndicales, luttons féministes : les chemins de la victoire** ».



Le matin Anouk Colombani, docteure en philosophie et partisane d'une histoire populaire, a partagé avec nous la lutte des communardes.

Ces femmes ont investi la lutte en participant directement aux combats (récupération des canons, défense par les armes), en créant des coopératives féminines pour résorber le chômage et devenir leur propre patronne, en créant dans chaque arrondissement des comités des femmes, élisant des représentantes, pour porter une parole proprement féminine auprès de l'assemblée communale et du comité exécutif. L'Union des femmes a constitué un espace de revendications féminines porteuses d'égalité dans le monde du travail, notamment sur la question des salaires. Ces femmes, en grande majorité ouvrières, dont la lutte a été avant tout collective ont été invisibilisées par l'histoire traditionnelle et le récit historique écrit par et pour les hommes et qui aime tant à héroïser les individus. Redonnons-leur des noms au-delà de Louise Michel : Elisabeth Dmitrieff, André Léo, Victorine Brocher, Nathalie Le Mel, etc. Ce combat collectif, mené par des femmes et pour des femmes est par définition un combat pour l'égalité de tous.tes et

éclaire ceux d'aujourd'hui dans leur dimension intersectionnelle. Lutter pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des plus précaires, et donc des femmes, est la voie la plus certaine pour améliorer la vie de tous.tes (sauf peut-être celle de puissant.es ...)

L'après-midi, nous avons échangé en groupe sur des expériences syndicales concrètes et contemporaines. Julie Ferrua, co-secrétaire nationale de Solidaires, a évoqué comment les représentantes de Sud Santé Sociaux du CHU de Toulouse, rejointe par celles de la CGT, ont lutté contre la culture carabine porteuse de sexisme et de dégradation des corps féminins. En 2023, elles ont obtenu l'obligation du retrait de fresques pornographiques. Pour l'Education Nationale, Amélie Lapprand et Cécile Ropitiaux, toutes deux syndiquées à la FSU, sont intervenues sur les victoires que constituent la mise en place de cellules de veille contre les violences sexistes et sexuelles et sur l'introduction de l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité. Le 4e atelier a été animé par Manon Boltansky, représentante CGT à la Bibliothèque Nationale de France, sur le congé hormonal. Ce dernier combat est en cours et s'il n'est pas encore victorieux, certains pays européens montrent le chemin.

Fortes du succès de ce stage (plus d'une cinquantaine de participantes) nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'an prochain !

Nous avons choisi de nous retrouver en non-mixité, conformément aux mandats votés lors du dernier congrès de la FSU. Pour ceux et celles qui émettent des doutes sur cette démarche, nous voulons juste vous dire, en toute simplicité, que ce temps spécifique et privilégié de formation féministe nous permet d'investir avec plus de force nos luttes communes à venir.

Némésis n'est pas féministe

Suite à l'affichage par Némésis d'une banderole raciste lors du carnaval bisontin, l'intersyndicale féministe a interpellé les élus locaux (Mme Voynet, M. Croizier et M. Fagaut) pour qu'ils demandent sa dissolution. Le racisme n'est pas une opinion ! Mme Voynet nous a répondu y être favorable. L'IF a rendez-vous vendredi 22 mai avec M. Croizier ; mais elle attend toujours une réponse de M. Fagaut.

Dernier stage FSU de l'année 2025-26
toujours en intersyndicale FSU-CGT-Sud éduc

AED : quels droits ?

Animé par Geoffrey SERTIER du secteur national AED du Snes-FSU



Stage intersyndical AED

mardi 2 juin
 9h30 (accueil 9h) - 17h



Quels sont les droits des AED ?
 Comment s'organiser pour les faire respecter ?
 Comment se mobiliser pour en gagner de nouveaux ?

=> Inscription :
<https://tramaforms.org/stage-intersyndicale-aed-mardi-2-juin-1774273346> ou